

29 octobre 2018

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2017 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2015-2016 de la Fondation d'art dramatique (FAD).

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Cet objet a été envoyé à la commission des finances par la Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2017. La commission, présidée par M. Simon Brandt, a étudié les comptes le 1^{er} novembre 2017. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Shadya Ghemati que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2015-2016 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont approuvés.

Séance du 1^{er} novembre 2017

Audition de MM. Thomas Boyer, Gérard Deshusses et Jean-Paul Triboulet, respectivement président, vice-président et conseiller financier de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD)

M. Boyer rappelé que les états financiers de la FAD sont composés des comptes de l'Etat-major, de la Comédie et du Poche. La saison théâtrale s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, alors que les exercices des autorités subventionnantes correspondent à l'année civile.

Cette saison 2015-2016 est la quatrième saison couverte par la convention de subventionnement 2013-2016 signée le 12 décembre 2012. Les comptes ont été audités par la fiduciaire Duchosal qui recommande leur approbation dans son rapport du 17 novembre 2016.

La saison 2015-2016 se solde par un excédent de charges de 209 558 francs provenant d'un excédent de produits de la Comédie de 17 681 francs, un excédent de charges du Poche de 19 415 francs et d'un excédent de charges de l'Etat-major de 207 824 francs. Bien qu'important en termes absolus, cet excédent ne représente que 2,15% des dépenses de la saison.

Cet excédent de charges 2015-2016 est constitué:

- de l'excédent de dépense de l'Etat-major qui provient de l'attribution du boni de la saison 2013-2014 à la Comédie (dépense de 178 941 francs) des frais en relation avec le renouvellement de la direction de la Comédie (37 763 francs), du Poche (2741 francs), de la baisse de la subvention de l'Etat de Genève (12 250 francs), de la subvention complémentaire au Poche pour son identité visuelle (22 000 francs) moins la baisse des jetons de présence et frais de personnel et autres honoraires (moins 24 495 francs) et de celle des autres frais généraux (21 374 francs);
- de l'excédent de produits de la Comédie de 17 681 francs qui provient du boni sur les spectacles et frais généraux (63 670 francs) et de charges exceptionnelles (45 989 francs, soit indemnité rupture Rodrigue, indemnité départ d'un collaborateur et reprise stock buvette);
- de l'excédent de charges du Poche de 19 415 francs qui provient d'un excédent de charges sur les spectacles et frais généraux (8931 francs) et de charges exceptionnelles (10 484 francs, soit principalement des cotisations LAA relatives à l'exercice 2014-2015).
- Compte tenu des modalités de calcul définies par la convention, c'est un montant de 76 936 francs qui figure, au 30 juin 2016, sous la rubrique «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de subventionnement 2013-2016».

Questions des commissaires

Un commissaire aimerait avoir des explications concernant la baisse des recettes de la billetterie au Poche. M. Boyer répond que c'est lié au changement de direction. Il commente que c'est usuel dans les théâtres. Les spectateurs ne se retrouvent pas toujours dans la nouvelle ligne artistique. Elle a changé de manière radicale au Poche. La remontée est progressive.

Un commissaire demande quelle est la cause de la perte de 209 558 francs. M. Boyer explique qu'il s'agit d'un transfert de charges. Le bénéfice a été transféré à la Comédie afin qu'elle puisse l'utiliser sur la saison 2015-2016. Il y a eu une réattribution car il y a des spectacles qui fonctionnent mieux que d'autres, des spectacles plus chers, d'autres moins chers, et il souligne l'impact de la baisse de l'euro.

Le même commissaire a également des questions sur la grille salariale. Il demande si elle est la même entre les deux théâtres, le Poche et la Comédie, si les conditions d'engagement des artistes sont les mêmes, et ce qu'il en sera lorsque la nouvelle Comédie entrera en fonction. Il demande si tout le monde sera placé sur un plan d'égalité. M. Boyer répond qu'il y a des grilles salariales répondant aux conventions des milieux artistiques qui sont bien appliquées. Des disparités peuvent exister en fonction du type de spectacles et des comédiens, mais les règles sont conformes.

Une commissaire constate avec surprise qu'il y a une réserve de fonds qui est constituée, qui n'est rattachée ni à la Comédie, ni au Poche. Elle demande d'où vient ce fonds et s'il est légal. M. Boyer répond que le fonds de réserve est parfaitement légal et régi par un règlement existant, validé par le Conseil municipal. Il a été accepté le 30 juin 1985 et les pratiques sont les mêmes depuis cette époque-là. Il précise que ce fonds de réserve s'élève à 1 157 720 francs et sert à gérer des aléas. Par exemple, lorsqu'il y a eu des problèmes de conventions de travail avec le Poche, ou des difficultés avec les anciennes directions de la Comédie, les frais de changements de directeurs, de communication ou d'assistance juridique. Il sert aussi à couvrir les amortissements. Le fonds est plafonné à 18% des subventions. Il ajoute que pour les mois qui viennent, de préparation de la Nouvelle Comédie qui exige une grande mobilisation des équipes, ce fonds va servir pour les coûts d'accompagnement. Mais il ne va pas couvrir les besoins supplémentaires de la Nouvelle Comédie. Il précise que c'est l'éventuel solde d'une subvention ou d'un bénéfice qui sert à alimenter ce fonds de réserve.

La même commissaire souhaite revenir sur les rémunérations. Au début de la direction de M. Bertholet, il y a eu un système de mise au point où les acteurs apprennent et répètent deux textes de deux pièces à la fois. Elle aimerait savoir s'il en est tenu compte dans la rémunération. Elle demande s'ils sont payés comme s'ils faisaient une pièce ou si ce gros travail supplémentaire est pris en compte. M. Boyer répond que ce point a été abordé au Conseil par les représentants des syndicats. Il a été abordé à nouveau récemment pour savoir si c'était toujours un point de questionnement et les syndicats ont répondu non avec clarté. Les usages sont respectés.

Une commissaire a une question sur la page 80. Il y a une diminution de 5% des charges de personnel et elle aimerait en savoir plus. M. Boyer répond que la subvention a diminué et c'est ensuite la responsabilité de la FAD d'appliquer cette réduction. Ils ont pris acte de la lettre de M^{me} Torracinta.

Un commissaire remercie pour le rapport et a une question sur la page 6 (petite numérotation), concernant le type d'investissements de la FAD. M. Boyer répond qu'il s'agit d'investissements pour le matériel destiné au théâtre – projecteurs, monte-charges, etc. Il ajoute que ces investissements sont faits en tenant

compte des futurs besoins de la Nouvelle Comédie. Ce qui veut dire que tout ce matériel va pouvoir être réutilisé.

Le même commissaire constate à la page 7 (petite numérotation), la mention «donation Poche» à l'Etat-major. M. Triboulet explique que suite à un décès le Poche a été bénéficiaire d'une donation et que ce fonds est utilisé spécifiquement pour le Poche pour des besoins particuliers, par exemple des améliorations des locaux.

Le même commissaire voit qu'il y a des provisions pour vacances relativement importantes. Il demande si c'est parce que la gestion se passe sur deux années civiles. M. Triboulet répond que la comptabilité s'arrête au 30 juin et que les gens prennent leurs vacances en été. Il faut donc faire une provision. C'est chaque année la même chose.

Une commissaire a une question sur la page 3, concernant le groupe de travail renouvellement Poche et Comédie: il n'y a rien de budgété, mais il y a des dépenses. Elle aimerait comprendre. M. Boyer explique qu'il n'y a jamais de budget sur ce type de dépenses. Car ces dépenses sont exceptionnelles en fonction des échéances de renouvellement de direction. Ces activités exceptionnelles sont financées par le fonds de réserve.

Une commissaire a une question pour la Nouvelle Comédie: 3 millions de francs manquent, elle veut savoir si des pistes sont étudiées, si le Conseil de Fondation est proactif, comment se passe la recherche de fonds. M. Boyer répond que la nouvelle direction est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2017. Une de ses premières missions est d'établir le plan financier pour la Nouvelle Comédie. Les besoins sont en train d'être évalués et définis, afin de savoir lesquels ils seront à partir du 1^{er} janvier 2019. Il est prévu d'avoir une discussion avec le magistrat d'ici la fin de l'année à ce sujet.

La même commissaire évoque des questions de conflits d'intérêt en relation avec des représentants du personnel du milieu artistique, des syndicats qui siègent aussi au Conseil de fondation et demande s'il y aura une directive pour mieux répartir les rôles. Elle s'inquiète de la transparence. Elle aimerait savoir si avec le changement de direction, cette question a été évoquée. M. Boyer indique qu'il n'y a pas de changements de personnes, les personnes auxquelles se réfère la commissaire sont les mêmes, et cette question est gérée par les statuts. La gouvernance sera revue l'année prochaine dans la perspective de la Nouvelle Comédie.

La commissaire insiste sur le fait qu'il y a eu plusieurs conflits de personnes et conflits d'intérêts et qu'il faudrait que ça cesse. M. Boyer répond qu'à ce jour il n'a pas eu d'informations sur des cas de conflits personnels. Pour ce qui est de la nouvelle gouvernance, ces questions seront abordées.

Une commissaire a une question sur la page 9. A la rubrique «frais de locaux administratifs», il est indiqué budgété 36 000 francs et rien dépensé. Elle aimerait comprendre. M. Triboulet répond que cela correspond aux prestations en nature. Les mêmes locaux sont utilisés, mais ils ne figurent ni en charges ni en produits.

Un commissaire demande quelle est la différence de salaires entre l'ancienne direction et la nouvelle. M. Boyer répond qu'il y a eu une augmentation de salaires. Elle a été faite dans la perspective de la Nouvelle Comédie. Mais aussi parce qu'il y a deux personnes. Cela correspond à environ 2000 francs par mois.

Un commissaire a une question sur la page 33, rubrique «objectifs», avec les valeurs cibles. Deux accueils régionaux sont prévus. Il aimerait savoir pourquoi ce chiffre est faible et s'il y a un manque de candidats. M. Boyer répond que la question des accueils régionaux est compliquée, car peu de théâtres, à part Vidy, ont de la création comme la Comédie.

Un commissaire a une question sur la page 71, concernant le rapport de la fiduciaire. La problématique des intermittents français est soulevée dans les observations. Il veut savoir si les questions de sécurité sociale ont été réglées et si elles ont généré des coûts. Il a également une question sur la page 64, concernant les erreurs de comptabilisation, et demande si les charges sociales ont été réglées. M. Boyer répond oui sur ce point. Pour ce qui est de la première question, concernant les intermittents français, ils doivent payer les charges sociales dans leur pays et c'est un surcoût, une surcharge pour le théâtre. La France a des charges sociales sensiblement plus élevées que la Suisse. Il ne sait pas quelle est la situation aujourd'hui. Le point doit être fait au sein du Conseil de fondation, mais il imagine que le théâtre fait moins appel aux comédiens intérimaires français.

Un commissaire a ensuite des questions sur la Nouvelle Comédie: quand sera-t-elle opérationnelle? Est-ce qu'il y a une fiche de risque, un plan, une évaluation en cas de retard? M. Deshusses répond que le chantier était dans les temps lors du dernier comité de pilotage début octobre. M. Boyer précise que le théâtre doit être livré au tout début 2020. Mais il ne sera pas opérationnel dès le premier jour. En effet, il faut tester les équipements. Il y a une zone tampon de six à neuf mois environ.

Une commissaire a une question sur la page 24, concernant les jetons de présence. Il est dit qu'ils ont diminué, mais elle ne voit pas cette diminution. M. Boyer répond que c'est à peu près le même montant et précise qu'il a été budgété davantage au moment du renouvellement de direction. Ce sont des activités non récurrentes, ce qui explique qu'un peu plus a été budgété, soit 32 475 francs contre 30 550 francs l'année précédente.

Un commissaire a une question concernant M. Triboulet, conseiller financier, et son rôle au sein de la FAD. Il veut savoir s'il est extérieur et en quoi consiste

son travail. M. Triboulet répond qu'il est mandaté pour établir un projet de budget, validé par le bureau et le Conseil, tenir les comptes de l'Etat-major, et pour la consolidation des trois entités. M. Boyer précise qu'il peut également intervenir sur des mandats spécifiques dans le cadre des renouvellements de subventions.

Le président met au vote la question du vote immédiat, qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 3 LR, 2 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

Mise aux voix, l'approbation des comptes de la FAD est acceptée par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 3 LR, 2 DC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 UDC).

Annexe:

- réponses complémentaires de la Fondation d'art dramatique de Genève

fondation d'art
dramatique de
Genève

Le Président

REÇU le

Rue de la Corratierie 26
1204 Genève

t. +41 22 310 88 67
f. +41 22 310 88 69
secretariat@fadge.ch

Conseil municipal
Commission des finances
M. Simon BRANDT
Président
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 23 novembre 2017

PR-1248 - comptes de la saison 2015-2016 de la FAD

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre audition du 1^{er} novembre 2017, j'ai l'avantage de vous communiquer ci-dessous les compléments de réponses demandés.

Question de Mme PEREZ sur la rémunération des acteurs engagés sur les « SLOOP » à POCHÉ/GVE

Réponse :

Dans l'engagement des acteurs sur les projets « SLOOP » (de deux à quatre textes répétés et présentés en alternance) est comprise une période hors répétition pour l'apprentissage du/des textes. Une attention particulière est apportée à la distribution des rôles afin d'équilibrer les partitions. En général, si un comédien a une partition plus importante dans un texte elle est moindre, voire nulle, dans les autres textes. Les comédiennes et comédiens sont engagés sur toute la période du SLOOP, cela correspond à environ trois mois de travail.

Question de M. Sormanni concernant le paiement des charges sociales pour les intermittents résidents dans l'Union européenne

Réponses :

Les directions des théâtres ont engagé des partenariats avec deux entreprises, Sarl SCENE GESTION en France et GROUPE GESTION SOCIALE en Belgique afin qu'elles établissent en son nom les divers obligations et versements auprès des organismes français et belges. Les recherches de solutions, démarches et mise en place des procédures ont généré un travail conséquent. Une fois ces démarches faites, les frais pour la gestion des salaires des intermittents soumis au régime de la sécurité sociale de ces pays sont moindres (40€ par fiche de salaire) et cela ne concerne qu'une petite minorité de ses salariés.

Commission des finances – comptes 15-16 de la FAD

Question de Mme Carron concernant la diminution de 5% sur les charges de personnel

Suite à des difficultés financières dues à la conjoncture, le Conseil d'Etat a adressé en date du 5 novembre 2015 un courrier aux directions des établissements subventionnés afin de leur demander une réduction de 5% des charges de personnel d'ici 2018. Suite à une rencontre avec Mme Joëlle Come, à l'époque Directrice du Service cantonal de la culture, il a été admis que cette diminution pouvait être appliquée à d'autres postes qu'à celui de la masse salariale. Finalement, suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture, la FAD n'a pas eu la nécessité de mettre en œuvre cette disposition.

Question de Mme Romano concernant les jetons de présence

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous un comparatif des jetons de présence versés ces 3 dernières années.

	Budget	Réalisé
Saison 14-15	CHF 48'000.-	CHF 30'500.-
Saison 15-16	CHF 48'000.-	CHF 32'475.-
Saison 16-17	CHF 48'000.-	CHF 30'175.-

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Thomas Boyer